
Communiqué de presse
Bruxelles, 14 mai 2020

Réouverture des salons de coiffure et des centres d'esthétique au 18 mai 2020

Le Conseil National de Sécurité (CNS) a pris la décision, ce mercredi 13 mai, d'autoriser la réouverture des salons de coiffure et des centres de soins esthétiques dès ce lundi 18 mai moyennant certaines conditions comme l'accès sur base de rendez-vous, le port du masque obligatoire pour tous (collaborateurs et clients) et le respect d'une distance de sécurité de 1,5m entre chaque client.

La santé des travailleurs doit rester au centre des préoccupations ! La **CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)**, la **FGTB** et la **CGSLB** rappellent donc que, selon le code du bien-être en vigueur, les employeurs sont responsables de la santé et de la sécurité des travailleurs et ont l'obligation de réaliser une **analyse des risques liée au Covid-19 dans chaque salon et centre de soins**, et ce pour chaque tâche habituellement exercée afin de limiter au maximum les risques encourus par les travailleurs. Ils ont également l'obligation d'informer les travailleurs quant aux mesures prises pour garantir leur santé et de former ces derniers sur les gestes barrière qui doivent scrupuleusement être respectés. Nous soulignons aussi que les **mesures de prévention des risques pour la santé dans le secteur de la coiffure prévues par la CCT du 25 janvier 2012** restent d'application.

Le front commun syndical invite les employeurs et les travailleurs du secteur à **respecter rigoureusement les consignes de sécurité édictées dans le guide générique** du gouvernement. Par ailleurs, il existe **des guides patronaux réalisés par sous-secteur**.

De notre côté, nous resterons attentifs au respect des réglementations sectorielles en vigueur ainsi que du code du bien-être au travail et nous n'hésiterons pas à faire appel à l'inspection du travail en cas de non respects de ceux-ci ou des consignes de sécurité du CNS.

Nous sommes également d'avis que le redémarrage doit être conditionné à une garantie d'approvisionnement suffisant de tous les équipements de protection nécessaires et à leur mise à disposition pour les travailleurs, clients et autres tiers.

A ce stade, nous regrettons que le gouvernement ne partage pas avec nous les rapports scientifiques et l'expertise médicale dont il bénéficie pour nous permettre d'approfondir les discussions entre partenaires sociaux du secteur.

En ce qui concerne le **secteur du Fitness**, les activités indoor restent interdites jusqu'à nouvel ordre.

La **CSCBIE**, la **FGTB** et la **CGSLB** resteront vigilantes sur la question de la santé et de la sécurité des travailleurs du secteur qui reste une priorité absolue.

Pour plus d'informations :

- François Laurent, secrétaire national, 0475/56.89.52 (FR)
- Théo De Rijck, secrétaire régional, 0475/26.04.40 (NL)
- Eric Neuprez, secrétaire général Centrale Générale FGTB, 0478/58.48.75
- Erik Decoo, responsable sectoriel national CGSLB, 0475/39.89.51